

OBJECTIF RÉNOV'

DES AIDES À LA RÉHABILITATION DES
LOGEMENTS TRÈS DÉGRADÉS



Coordination Service Commercial - 04 67 19 19 37

CONTACT :
04 67 21 31 30



OBJECTIF RÉNOV'



Quels travaux ?

Il s'agit de travaux conséquents qui visent à résoudre des problèmes de dégradation très importants dans votre logement, comme par exemple : des travaux de gros œuvre (toiture, planchers, murs porteurs...), de réseaux (électricité, plomberie...), de chauffage, de menuiseries, d'isolation thermique, d'équipement sanitaire...

Quelles aides ?

• Vous êtes propriétaires occupants

→ Minimum 50 % de subventions (sur un montant de travaux plafonné HT) de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de l'Agglo Hérault Méditerranée + selon le projet, une subvention Habiter Mieux de 10%, une éco-prime de 300€ et une prime accession à la propriété de 3 000€ de l'Agglo et certaines communes ainsi qu'un Eco Chèque de la Région Occitanie de 1 500€.

• Vous êtes propriétaires bailleurs

→ Jusqu'à 45 % de subventions de l'Anah (sur un montant plafonné de travaux HT) + selon le projet, une prime Habiter Mieux de 1 500€, une prime de 2 000€ (Agglo + certaines communes), une prime de réservation Agglo de 750€, Eco Chèque de la Région Occitanie de 1000€.

**+ Défiscalisation de 30 à 85%
des revenus locatifs**

Quelles conditions ?

Conditions générales :

- Votre logement doit être construit depuis plus de 15 ans.
- Il doit être occupé à titre de résidence principale.
- Les travaux ne doivent pas avoir commencés avant d'avoir fait votre demande de subvention.
- Ils doivent être réalisés par un ou des professionnels du bâtiment.

Conditions particulières en fonction du statut :

- Pour les propriétaires occupants, sous conditions de ressources.
- Pour les propriétaires bailleurs, vous devez conventionner le logement pendant 9 ans, et donc pratiquer un loyer maîtrisé.

**Tout au long de votre projet,
vous êtes accompagné par l'équipe
URBANiS, missionnée par l'Agglo,
au niveau administratif, technique
et financier.**

Contact

→ Tél. 04 67 21 31 30

✉ maisonhabitat@agglohm.org

→ Démarche en ligne facile pour
les propriétaires occupants sur :
<https://monprojet.anah.gouv.fr>

